



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 22 mai 2018 à 19 h, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 13 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

MOT D'OUVERTURE;

- 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;** **Annexe 1.0**
- 2.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 2018;** **Annexe 2.1**
- 3.0 ADMINISTRATION FINANCE**
 - 3.1 Adoption du règlement no. 184-2018 décrétant un emprunt de 100 000\$ remboursable sur une période de 25 ans pour les travaux de prolongation du réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur de la rue Wilfrid-Lebeau;** **Annexe 3.1**
 - 3.2 Adoption des taux pour les baux des organismes pour l'année 2018;** **Annexe 3.2**
 - 3.3 Résolution pour régulariser le financement de l'achat de la chenillette à neige en 2017;** **Annexe 3.3**
 - 3.4 Autorisation afin de procéder à un emprunt temporaire en lien avec l'emprunt no. 181-2018;** **Annexe 3.4**
- 4.0 ADMINISTRATION DIVERS**
 - 4.1 FDT Local et ministre de la culture et des communications – dépôt d'un projet en collaboration avec paysage estrien sur les entrées de la municipalité ainsi que la mise en valeur du parcours entre le cœur villageois et la route 116 via Daniel-Johnson;** **Annexe 4.1**
 - 4.2 Adoption de la liste des comités des élus à jour;** **Annexe 4.2**
 - 4.3 Programme Nouveaux horizons pour les aînés – autorisation pour déposer une demande;** **Annexe 4.3**
 - 4.5 Rendez-vous des éco-matériaux – achat de 2 billets pour assister à l'évènement;** **Annexe 4.4**
 - 4.6 Achat de t-shirt pour la journée de la fête des voisins;**
 - 4.7 Lancement du concours « croque-livres »;**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

5.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 Travaux pour la construction d'un trottoir entre la route 116 et le**

stationnement du A &W – Partage des coûts entre la municipalité et les propriétaires ;

6.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

- 6.1 Avis de motion pour la modification du règlement de zonage no. 146-2015 – Affichage; **Annexe 6.1**
- 6.2 CPTAQ – Autorisation pour le dépôt d'une demande de normalisation de la situation pour les sentiers de l'étang Burbank situés en zone agricole; **Annexe 6.2**
- 6.3 CPTAQ - Projet du domaine Plourde – modification de la résolution 331-2017 afin d'ajouter le lot 4 079 700; **Annexe 6.3**
- 6.4 Dépôt du rapport sur la consultation publique sur un projet d'agrandissement d'élevage porcin de la ferme S Roy Inc. – autorisation pour l'émission d'un permis pour la réalisation des travaux; **Annexe 6.4**
- 6.5 PIIA – 102 rue du Carmel à Danville- remplacement de fenêtres à guillotines ; **Annexe 6.5**

7.0 DEMANDE DIVERSES

- 7.1 Danville : Histoire, Culture et Société – Demande d'identification de Mack Sennett comme personnage historique décédé ; **Annexe 7.1**
- 7.2 Demande de la municipalité à Danville : Histoire, Culture et Société d'aussi préparer un dossier afin de reconnaître comme personnage historique décédé M. Daniel Johnson ainsi que Mme Jovette Marchessault ;
- 7.3 École ADS – Demande de collaboration pour un projet de jardin communautaire ; **Annexe 7.3**
- 7.4 Actualité-L'Étincelle – cahier spécial pour la semaine de la municipalité ; **Annexe 7.4**
- 7.5 Mme Marie-Josée Beaudoin – demande de raccordement au réseau d'égout de la municipalité ; **Annexe 7.5**
- 7.6 M. Stéphane Neault – Demande pour l'entretien et l'exploitation du lot 4 077 644 appartenant à la ville de Danville ; **Annexe 7.6**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

8.0 CORRESPONDANCE ;

- 8.1 Programme nouveaux horizons pour les aînés – lancement de l'appel à projet 2018 ; **Annexe 8.1**
- 8.2 Fonds de diversification économique de la MRC des Sources – prêt de 150 000\$ accordé à l'entreprise Palco pour l'achat d'un équipement automatisé ; **Annexe 8.2**
- 8.3 Société de l'assurance automobile du Québec – Nouvelles mesures du code de la sécurité routière dans les publications sur la sécurité à vélo et le partage de la route ; **Annexe 8.3**
- 8.4 Ville d'Asbestos – transmission d'une résolution favorable à la fusion des OMH de Danville et d'Asbestos afin de créer l'OH des Sources ; **Annexe 8.4**
- 8.5 MDDELCC – Avis important aux municipalités – travaux dans les cours d'eau ; **Annexe 8.5**
- 8.6 MTMDDET – Autorisation de commencer les travaux – chemin Craig – reconstruction du pont ; **Annexe 8.6**
- 8.7 Carrefour jeunesse emploi – invitation à l'AGA le 6 juin 2018 à 10h ; **Annexe 8.7**
- 8.8 Ministère du Tourisme – Début de la période de dépôt des projets pour les festivals et événements; **Annexe 8.8**
- 8.9 Comité touristique des Sources – lancement de la saison touristique 2018 ; **Annexe 8.9**
- 8.10 Souper homard –Parc Marie-Victorin – invitation ; **Annexe 8.10**
- 8.11 ADS – Invitation à la soirée reconnaissance des bénévoles le 31 mai 2018 ; **Annexe 8.11**

9.0 VARIA ;

10.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR ;

- 10.1 Prochaine assemblée : 4 juin 2018
- 10.2 Inscription pour l'OTJ – 31 mai et 1er juin 2018 entre 17h45 et 19h30 à l'hôtel de ville;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

MOT D'OUVERTURE:

200-2018-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4 et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance du 22 mai 2018 soit adopté tel que soumis, le tout considérant que l'ensemble des élus a pu en prendre connaissance au moins 2 jours avant la présente séance et qu'un point varia reste ouvert à la fin de la séance pour les ajouts éventuels.

ADOPTÉ.

PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 2018:

Ce point est reporté à une prochaine séance.

ADMINISTRATION FINANCE

Adoption du règlement no. 184-2018 décrétant un emprunt de 100 000\$ remboursable sur une période de 25 ans pour les travaux de prolongation du réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur de la rue Wilfrid-Lebeau;

Ce point est reporté à une prochaine séance afin de discuter plus amplement des modalités de remboursement de cet emprunt.

201-2018-Adoption des taux pour les baux des organismes pour l'année 2018:

Il est proposé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que le taux des baux pour la location de locaux au centre Mgr Thibault soit augmenté de 5% pour l'ensemble des organismes, le tout afin que les taux se chiffrent comme suit pour 2018 :

BAUX POUR LES LOCAUX AUX ORGANISMES		
MGR THIBAULT	Coût 2017	Coût 2018 (+5%)
Cercle des fermières	330 \$	347\$
Club Optimiste	1120\$	1176\$
Club des Bons Amis	1735\$	1822\$
Groupe Amitié A-A	305\$	320\$
CLSC	305\$	320\$
Padma Yoga	1425\$	1496\$
Étang Burbank (entrepôt et réunion)	Sans frais	Sans frais
Club de soccer	205\$	215\$
Comité culturel	305\$	320\$
Carnaval des glaces	Sans frais (commandite)	Sans frais (commandite)
Maison des jeunes*	10250\$	10 765\$
Club de judo	205\$	215\$
*Note : Le coût du loyer annuel est de 10 250,00\$. La ville verse une subvention, à sa discrétion, équivalent à 10 345\$.		
Centre communautaire, sur réservation, pour des fêtes de famille et autre évènement :		
-Grande salle :	128\$/j	135\$/j
-Petite salle :	62\$/j	65\$/j
-Sans frais pour les activités des organismes locaux et sans but lucratif		

ADOPTÉ.

202-2018-Modification de la résolution 288-2017 afin de régulariser le financement de l'achat de la chenillette à neige en 2017;

ATTENDU QUE le 14 août 2017, le conseil de ville adoptait la résolution no. 288-2017 concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir usagée SW-48;

ATTENDU QUE cette résolution fait état d'un financement de cet achat via le fonds de roulement et un remboursement sur une période maximale de 5 ans;

ATTENDU QUE des discussions qui avaient eu lieu à l'époque concernant le financement de cet achat et qu'un montant de 44 706,94\$ représentant le solde de l'emprunt 143-2014 devait être affecté au financement de cet achat et que la balance, soit un montant de 35 775,56\$ devait provenir du fonds de roulement;

ATTENDU QUE la résolution 288-2017 ne représente pas les discussions qui ont eu lieu à l'époque sur le financement de cet achat et qu'il y a lieu de procéder à une correction;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le texte de la résolution 288-2017 afin que celui-ci représente la volonté des élus à l'époque;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité que le texte de la résolution 288-2017 soit modifié afin qu'il se lise désormais ainsi :

288-2017-Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir usagée SW-48 ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'attribuer un contrat pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir usagé;

ATTENDU QUE deux compagnies ont été invitées à soumissionner et que suivant l'appel d'offres, une seule compagnie a déposé une offre à savoir :

- Dénéigement Cyrbault Inc. : 70 000\$ plus taxes;

ATTENDU QUE le prix soumis est situé dans la fourchette des prix attendus par la Ville de Danville;

ATTENDU QUE suite à une inspection mécanique effectuée par le mécanicien de la Ville de Danville, celle-ci se déclare satisfaite du véhicule offert par le soumissionnaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte la soumission de Dénéigement Cyrbault Inc. au montant de 70 000\$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir usagée SW-48;
- Le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, est mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce mandat;
- Le financement de cet achat comme suit :
 - o Affectation du solde de l'emprunt 143-2014 représentant un montant de 44 706,94\$ au paiement de cette dépense ;
 - o Pour la balance, soit un montant de 35 775,56\$, la dépense se fera à même le fonds de roulement de la municipalité et le remboursement devra s'effectuer sur une période d'un maximum de 5 ans ;

ADOPTÉ.

203-2018-Autorisation afin de procéder à un emprunt temporaire en lien avec l'emprunt no. 181-2018;

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d'emprunt no. 181-2018 de la Ville de Danville au montant de 378 000\$ afin de réaliser l'acquisition de matériel pour le service incendie et la voirie, ainsi que la réalisation de travaux de voirie ;

ATTENDU QUE l'alinéa 2 de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes permet à un Conseil de ville, par résolution, de décréter un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses pour l'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine. Il peut aussi contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Simon Chênevert, conseiller au siège #3, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité des membres présents **QUE** :

- Le Conseil autorise la directrice générale, madame Caroline Lalonde, à effectuer des démarches auprès de la Caisse Desjardins pour le financement temporaire d'un montant de 378 000\$ en lien avec l'emprunt 181-2018 autorisé par le MAMOT le 14 mai dernier ;

Que le maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Caroline Lalonde, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Danville tout documents relatifs à ce financement ;

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION DIVERS

204-2018-FDT Local et ministre de la culture et des communications – dépôt d'un projet en collaboration avec paysage estrien sur les entrées de la municipalité ainsi que la mise en valeur du parcours entre le cœur villageois et la route 116 via Daniel-Johnson;

ATTENDU QUE dans la MRC des Sources, la municipalité de Danville a une préoccupation pour la qualité des paysages de son territoire et vise leur accessibilité pour la population locale et ses visiteurs;

ATTENDU QUE les discussions tenues avec la municipalité ont permis de dégager l'intérêt de développement des attraits et de consolider les éléments stratégiques de leur accès;

ATTENDU QUE c'est dans ce contexte que l'organisme Paysages estriens s'associe à la municipalité de Danville afin de mettre en place un projet de gestion paysagère;

ATTENDU QUE le contenu de ce projet s'inscrira pour Danville dans la continuité du projet Coeur villageois dans lequel la municipalité est déjà engagée depuis plusieurs mois;

ATTENDU QUE les deux (2) dossiers prioritaires à traiter identifiés par la municipalité de Danville en regard de la promotion du paysage villageois sont :

- **LES ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ**
 - o À partir des routes régionales, le message (balisage, signalisation, marquage des points d'entrée) d'acheminement vers le cœur villageois de Danville est déficient. Ce dossier vise à identifier pour chaque site, la situation problématique et y proposer une solution adaptée tenant compte des propriétaires qui bordent ces routes. L'évaluation de cet investissement sera chiffrée.
- **LE PARCOURS ENTRE LE COEUR VILLAGEOIS ET LA ROUTE 116 (RUE DANIEL-JOHNSON)**
 - o La municipalité désire améliorer le raccordement du cœur villageois à la route 116 pour toutes les catégories d'utilisateurs. Le tracé de la rue Daniel-Johnson est complexe et pose plusieurs contraintes. Le mandat comprend la lecture fine du tracé, la formulation de propositions d'aménagement répondant à chaque situation et visant dans tous les cas l'apaisement de la circulation, l'amélioration du cadre visuel (de proximité et sur l'arrière-plan des collines) et une meilleure accessibilité piétonne de ce parcours.

ATTENDU QUE les frais pour la réalisation de ces mandats s'élèvent à :

- **LES ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ** : 6 775\$ plus taxes
- **LE PARCOURS ENTRE LE COEUR VILLAGEOIS ET LA ROUTE 116 (RUE DANIEL-JOHNSON)** : 8 820 \$ plus taxes
- **Frais de déplacement et divers** : 1170\$ plus taxes
- **Taxes nettes (50% de la TVQ)** : 836\$

ATTENDU QUE la MRC des Sources a signé un partenariat avec le ministère de la Culture et des communications du Québec afin de mettre sur pied un Programme de soutien financier aux initiatives culturelles sur son territoire;



ATTENDU QUE la municipalité dispose toujours de sommes dans le Fonds de développement territorial, volet local, et que ce projet s'inscrit bien dans les objectifs définis par la municipalité pour ce Fonds;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de service de paysage estrien au montant total de 17 601\$ plus taxes pour la mise sur pied de deux projets d'amélioration du paysage en lien avec les entrées de la municipalité ainsi que le parcours entre le cœur villageois et la route 116 (rue Daniel-Johnson) ;
- Qu'une demande d'aide financière d'un montant de 5000\$ soit présentée à la MRC des Sources dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles intervenu avec le ministère de la Culture et des communications;
- Qu'un montant de 1000\$ sera payé par Paysage Estrien, tel que déjà entendu avec l'organisme
- Que la balance du projet avec les taxes nettes, à savoir un montant de 11 601\$, soit financé à même le Fonds de développement territorial, volet local;

ADOPTÉ.

206-2018-Adoption de la liste des comités des élus à jour:

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité d'adopter la liste des comités des élus à jour, suite aux dernières modifications apportées suite à l'élection de M. Simon Chênevert le 15 avril dernier.

ADOPTÉ.

207-2018-Programme Nouveaux horizons pour les aînés – autorisation pour déposer une demande:

ATTENDU QUE la municipalité est accréditée Village-relais et cœur-villageois, en plus d'avoir adopté une politique familiale et d'être une Municipalité Amie des Aînés;

ATTENDU QUE la Ville de Danville possède un riche patrimoine arboricole ainsi que de très belles résidences patrimoniales, ce qui crée un cadre agréable pour que les citoyens puissent marcher dans les rues de la municipalité;

ATTENDU QUE lors de la mise en place de la démarche MADA, les aînés consultés sur le territoire mentionnent qu'ils aiment marcher dans les rues de la municipalité, mais qu'il manque de bancs publics pour leur permettre de se reposer ou de profiter du beau temps assis dans le cœur du village;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait installer plusieurs bancs publics afin de créer des points d'arrêts lors des déplacements à pieds des aînés;

ATTENDU QUE ces bancs serviraient également à créer des lieux de rencontre et d'observation de ce qui se passe dans le village;

ATTENDU QUE ces bancs contribueraient à créer un sentiment de sécurité pour les aînés qui désirent avoir une vie active car, en ayant des points de repos fixes, ils pourraient planifier leurs déplacements à pieds, ce qui contribue également au maintien de l'autonomie, des saines habitudes de vie et au maintien d'une vie sociale active;

ATTENDU QUE le 22 mai 2018, une consultation publique a été organisée en collaboration entre la municipalité et le comité de pilotage MADA auprès d'aînés du territoire afin de connaître leur avis sur les lieux où la municipalité devrait installer du nouveau mobilier urbain;

ATTENDU QUE lors de cette consultation, plusieurs lieux stratégiques pour l'installation de bancs ont été ciblés afin de relier divers commerces fréquentés par les aînés du territoire et ainsi créer un circuit de déplacement avec possibilité de repos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité **QUE** :

- Madame Chantale Dallaire est autorisée à déposer pour et au nom de la municipalité un projet pour l'acquisition de mobilier urbain dans le cadre du Programme Nouveau Horizon pour les aînés au montant de 25 000\$;
- Le mobilier urbain acquis avec cette aide financière servira à créer un réseau de points de repos pour les aînés, le tout selon les recommandations issus de la consultation effectuée le 22 mai dernier;
- Mme Dallaire est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité l'ensemble des documents en lien avec cette demande de subvention, et advenant l'octroi d'une aide financière, l'ensemble des documents en lien avec ce projet;

ADOPTÉ.

208-2018-Rendez-vous des éco-matériaux – achat de 2 billets pour assister à l'évènement (92,83\$):

Il est proposé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville procède à l'achat de deux billets pour assister à la 4^e édition du Rendez-vous des éco-matériaux qui aura lieu les 23 et 24 octobre 2018 au Camp musical à Asbestos, le tout au montant de 92,83\$ plus taxes par participant.

ADOPTÉ.

209-2018-Achat de t-shirt pour la journée de la fête des voisins:

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 et adopté à l'unanimité que dans le cadre de la Fête des voisins qui aura lieu le 9 juin prochain, la municipalité procède à l'achat de trois (3) t-shirts à faire tirer parmi les participants de cette fête.

ADOPTÉ.

210-2018-Lancement du concours « croque-livres »:

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que la municipalité tienne un concours afin de nommer le croque-livres qui sera installé à l'hôtel de ville au cours de la saison estivale ainsi que décorer ce dernier avec des dessins peints par les enfants qui auront été sélectionnés au hasard lors du tirage qui aura lieu le 18 juin prochain au début de la séance publique du Conseil de ville.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Léo-Claude Tremblay : M. Tremblay fait état de problématique de gestion des ordures qu'il vit à la Terre à Joe depuis l'arrivée du compostage et de la modification du calendrier de cueillette des ordures. Des ordures sont souvent présentes sur le bord de la rivière. Avec l'arrivée du compost, il a beaucoup de problème avec la gestion de ses matières résiduelles au camping et beaucoup de personnes jettent leurs ordures sur son terrain et il doit payer pour s'en débarrasser par la suite, ce qu'il trouve injuste. Monsieur le maire Michel Plourde donne des explications et mentionne que le MDDELCC sera contacté pour faire le suivi. M. Dia sera également informé afin de poursuivre les démarches auprès de M. Tremblay. Mme Catherine Porras-Coderre contactera également M. Tremblay afin de lui donner des trucs sur la gestion des matières résiduelles au camping.

Madame Marilou Ferland : Mme Ferland demande un suivi relativement à sa demande d'aide financière pour les cours de théâtre offerts par les Ateliers du Pissenlit. Monsieur le maire Michel Plourde revient sur les termes de rédaction de la résolution 49-2017 qui établissent des critères qui ne permettent pas d'accorder la demande. Par ailleurs, le conseil est également mal à l'aise avec le fait que l'organisme utilisé pour demander le remboursement des frais de cours est une fondation scolaire. Dans le cas des Ateliers du Pissenlit, c'est un organisme privé qui n'a pas de portée caritative ou à but non lucratif et c'est pourquoi la municipalité ne veut pas aller de l'avant avec la demande déposée. Mme Ferland trouve la situation dommage puisque certains parents ont moins les moyens d'offrir ce type de cours à leurs enfants et ils comptaient sur l'aide financière de la municipalité.

Mme Ferland demande également au maire pourquoi celui-ci l'a bloqué sur Facebook. Elle trouve ça malheureux de ne pas pouvoir lire ou commenter ses messages sur la page de Danville en action ou ailleurs. Elle est d'avis que le maire ne devrait pas bloquer certains citoyens. Monsieur le maire Michel Plourde répond à Mme Ferland que c'est à titre personnel

qu'il l'a bloqué et qu'elle était au courant des raisons derrière cela puisque ça lui a été expliqué en privé. Il faut faire une distinction entre le maire comme personnage public et le maire comme personne privée et c'est à titre privé qu'il l'a bloqué. D'ailleurs, les propos sur la page « Michel Plourde, maire de Danville » n'engage que lui personnellement. Il ne s'agit pas de la page de la Ville de Danville. M Plourde invite Mme Ferland à discuter de tout cela en privé puisque cette discussion et ce sujet n'ont pas leur place dans une séance publique de Conseil de ville.

Monsieur Steve Pelletier : M. Steve Pelletier explique le projet de rachat de la radio par un groupe coop de la région formé par les employés de la station. L'objectif de la nouvelle Coopérative est de faire l'acquisition de la station de radio CJAN, le FM 99,3. La Coopérative Radio Web Média des Sources est composée de travailleurs qui œuvrent au sein l'industrie des médias dans la MRC des Sources. Elle a pour mission de fournir à la population de notre territoire un service d'information local et régional. Selon l'analyse du marché effectuée par la COOP, et dans le but de pérenniser la station CJAN et ainsi poursuivre sa mission publique, la Coopérative doit absolument diversifier ses revenus et bonifier son offre en utilisant les plus récentes technologies de communication. La première solution repose sur l'installation de deux structures publicitaires en affichage numérique de dimension (6m x 3m) qui permettront à notre radio régionale d'augmenter ses revenus de plus de 58%. À cet effet, nous avons identifié quelques emplacements potentiels sur les routes 116 et 255, qui selon nous, offrent un niveau de circulation attrayant pour notre clientèle d'affaires. Il va de soi que l'implantation de nos deux structures publicitaires seront conformes aux normes de l'industrie de l'affichage tout en respectant les critères de la loi A-7.0001 du MTQ. M. Pelletier explique que les dimensions requises de l'industrie excèdent le maximum prescrit au règlement de zonage et au schéma d'aménagement de la MRC qui toutefois nous appuie dans notre projet. Nous demandons donc, à la Ville de Danville d'apporter une modification au règlement de zonage no 146-2015 pour permettre à la Coopérative l'implantation de deux structures publicitaires en affichage numérique de dimension (6m x 3m) en bordure des routes 116 & 255.

Monsieur le maire Michel Plourde : monsieur le maire Michel Plourde demande à monsieur Steve Pelletier si en tant que commissaire scolaire, il comprend la décision de la municipalité à l'effet de refuser le remboursement d'une activité parrainée par une fondation scolaire. M. Pelletier répond qu'il comprend parfaitement la décision de la municipalité et qu'en ce sens, la commission scolaire se penche actuellement sur la question de directive à transmettre aux différentes fondations d'école afin d'uniformiser les pratiques et d'interdire certaines activités.

Monsieur Georges Demers : La semaine dernière, M. Demers écoutait la radio au FM 99.3 et il a perdu le signal. Il veut savoir si cette perte de signal est en lien avec l'incendie du Grizou. Monsieur le maire Michel Plourde répond que oui, c'est suite à l'incendie que la radio a eu un problème de diffusion et que son signal a été coupé.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

Travaux pour la construction d'un trottoir entre la route 116 et le stationnement du A & W – Partage des coûts entre la municipalité et les propriétaires ;

Ce point est reporté à une prochaine séance considérant que monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4 n'a pas réussi à parler au propriétaire du A&W concernant le projet de trottoir entre la route 116 et le stationnement du commerce.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 146-2015 afin de modifier les règles d'affichage en milieu urbain et notamment sur le bord des route 255 et 116.

211-2018-CPTAQ – Autorisation pour le dépôt d'une demande de normalisation de la situation pour les sentiers de l'étang Burbank situés en zone agricole;

ATTENDU QUE suite au dépôt du 1^{er} projet de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Sources, des commentaires de la part du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec sont revenus à la MRC concernant une situation non conforme sur le territoire de la ville de Danville;

ATTENDU QUE dans le Schéma d'aménagement modifié, la MRC désigne le site de l'étang Burbank comme un site d'intérêt récréotouristique;

ATTENDU QUE le site de l'étang Burbank se situe majoritairement en territoire agricole et que pour une partie du site, il n'y a pas d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour la présence de sentiers de marche;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait régler cette situation en déposant à la CPTAQ une demande de reconnaissance de droit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville dépose devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande de normalisation et de reconnaissance de droit en lien avec la présence des sentiers de l'étang Burbank en zone agricole.

ADOPTÉ.

212-2018-CPTAQ - Projet du domaine Plourde – modification de la résolution 331-2017 afin d'ajouter le lot 4 079 700;

ATTENDU QUE le 19 septembre 2017, le Conseil de ville adoptait la résolution 331-2017 concernant une demande d'Hydro-Québec devant la CPTAQ en lien avec la construction d'une ligne électrique en zone agricole, le tout dans l'objectif d'alimenter en électricité des lots voués à la villégiature situés dans la municipalité de Tingwick;

ATTENDU QUE cette résolution doit être modifiée afin d'ajouter le lot 4 079 700 à la demande initialement déposée par Hydro-Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4 secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville modifie la résolution 331-2017 comme suit :

331-2017- CPTAQ – Demande d'autorisation afin de construire une ligne électrique en zone agricole afin d'alimenter en électricité des lots voués à la villégiature situés dans la municipalité de Tingwick ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec, désire construire une dérivation de ligne afin d'alimenter en électricité des lots voués à la villégiature enclavés dans la municipalité de Tingwick;

ATTENDU QUE cette dérivation doit traverser un lot en territoire agricole protégé dans la municipalité de Danville, lequel est présentement exploité comme sablière par la compagnie Sintra Inc.;

ATTENDU QUE la réalisation du projet implique l'ajout de huit (8) poteaux et de neuf (9) haubans qui seront implantés le long du chemin privé traversant le lot et permettant l'accès aux lots privés d'électricité;

ATTENDU QUE les lots visés par les travaux sont les lots 4 077 933 et 4 079 700 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond et que la demande porte sur une superficie de 51,3920 hectares qui est déjà utilisée à d'autres fins que l'agriculture, à savoir l'exploitation d'une sablière;

ATTENDU QUE conformément à l'article 48.2 de la Loi sur Hydro-Québec, toute disposition d'une loi ou d'un règlement prescrivant l'obligation de fournir un avis ou un certificat de conformité à la réglementation municipale au soutien d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ne s'applique pas à Hydro-Québec, pourvu que chaque municipalité concernée soit avisée dans les 45 jours de la demande afin qu'elle puisse fournir ses commentaires à la Société;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a bien reçu la demande d'autorisation qu'Hydro-Québec entend déposer en lien avec le projet de déviation de ligne électrique destiné à alimenter les propriétés situées dans le « Domaine des loisirs Plourde » situé dans la municipalité de Tingwick;

ATTENDU QUE la Ville de Danville est en accord avec ce projet et qu'il ne saurait en résulter un impact négatif pour l'agriculture dans le secteur, le lot de Sintra Inc. bénéficiant déjà d'une autorisation de la CPTAQ pour l'exploitation d'une sablière et le tracé proposé par Hydro-Québec constituant celui de moindre impact pour le sol, mais aussi pour les

activités effectuées sur le lot, le chemin privé existant choisi pour l'implantation du réseau étant le seul qui traverse le lot et le seul menant aux lots devant être alimentés en électricité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que :

- la ville de Danville donne son appui au projet présenté par Hydro-Québec afin d'alimenter en électricité les résidences du « Domaine des loisirs Plourde Inc. » situé dans la municipalité de Tingwick et qu'elle recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande d'Hydro-Québec afin de prolonger son réseau d'alimentation sur les lots 4 077 933 et 4 079 700 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond;

ADOPTÉ.

213-2018-Dépôt du rapport sur la consultation publique sur un projet d'agrandissement d'élevage porcin de la ferme S Roy Inc. – autorisation pour l'émission d'un permis pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le 26 avril 2018 à 18h00 s'est tenue au centre Mgr Thibault une assemblée publique de consultation en lien le projet de construction de deux nouveaux bâtiments sur les deux sites d'élevage porcin de la Ferme S. Roy situés au 70 et 71 route 255 à Danville, à environ 3,4 km du périmètre urbain dans la zone agricole A26;

ATTENDU QUE plus spécifiquement, le projet vise la construction de deux nouveaux bâtiments sur les deux sites d'élevage porcin situés au 70 et 71, route 255, à environ 3,4 km du périmètre urbain, dans la zone agricole A26;

ATTENDU QUE le projet n'est pas situé dans l'axe des vents dominants et que la gestion des lisiers se fera comme suit :

- Chantier d'épandage au printemps et en automne;
- Épandage sur résidus de cultures;
- Enfouissement en 24 heures;
- Dose selon le type de plante;
- Suivi agronomique annuel;
- Superficie nécessaire;
- Lieu d'épandage : Danville;

ATTENDU QUE le projet a déjà fait l'objet d'une vérification de sa conformité en vertu des règlements municipaux et il s'est avéré conforme aux dispositions en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le 28 mars 2018, le projet a reçu les autorisations requises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une demande de permis de construction pour un nouvel élevage porcin doit être encadrée par un processus de consultation qui vise à permettre au conseil municipal d'assujettir, à sa discrétion, une ou plusieurs conditions supplémentaires au permis;

ATTENDU QU'au terme du processus de consultation, la Commission consultative doit déposer son rapport au conseil municipal en vue de son adoption, tel que prévu à l'article 165.4.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le 24 avril 2018, le maire, Michel Plourde a, selon l'article 165.4.5. de la LAU, formé la Commission consultative en nommant par résolution les conseillères madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4 ;

ATTENDU QUE le 11 avril 2018, un avis public a été publié dans le journal L'Actualité-L'Étincelle afin d'informer la population de la tenue de la consultation publique concernant le projet de construction d'un bâtiment d'élevage porcin au 70 et 71, route 255 à Danville;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue conformément à l'article 165.4.11 de la LAU le jeudi 26 avril 2018 à 18h00 à la salle Mgr Thibault à Danville et que les personnes suivantes étaient présentes :

1. LES PERSONNES-RESSOURCES DES MINISTÈRES ET ORGANISME GOUVERNEMENTAL :

- Madame Judith Coté MAMOT
- Monsieur Alain Gagnon MAPAQ
- Monsieur Patrick.Chalifour MAPAQ
- Monsieur Mohamed Derouich MDDELCC
- Monsieur Patrick.Roy MDDELCC
- Monsieur Éric Lampron-Goulet, Santé Publique

2. REPRÉSENTANT DE LA MRC DES SOURCES

- Monsieur Philippe Lebel (aménagiste)

3. LES REPRÉSENTANTS DU PROMOTEUR

- Stéphane Roy le Promoteur
- Jacques Gilbert Ingénieur
- Madame 'Lisandre Bonami Marquis' agronome

4. LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

- Michel Plourde Maire
- Ginette Pinard : Conseillère,
- Jean Guy Laroche Conseillers :

5. LE SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

- Oumar Dia urbaniste à la ville de Danville

6. DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE DANVILLE

- Caroline Lalonde

7. CITOYENS

- Au total trente (30) personnes ont pris part à la rencontre.

ATTENDU QUE les membres de la Commission ont pris part à l'Assemblée publique de consultation tenue le 26 avril 2018 et qu'un délai de 15 jours s'est écoulé depuis cette assemblée sans qu'aucun commentaires ou avis ne soit déposé par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE l'article 165.4.13 de la LAU prévoit seulement cinq (5) conditions où le conseil municipal peut, dans un contexte particulier d'une demande, assujettir une demande du permis ou certificat de conditions particulières;

ATTENDU QUE lorsque la Commission reçoit des commentaires, les travaux de cette dernière porteront sur l'une ou plusieurs des conditions suivants ou à l'ensemble d'entre-elles :

- 1- que soit couvert en tout temps tout ouvrage de stockage de lisier de manière à diminuer substantiellement les odeurs inhérentes à ce stockage;
- 2- que l'épandage du lisier soit fait de manière à assurer, dans un délai maximal de 24 heures, l'incorporation du lisier au sol chaque fois qu'il est possible de le faire sans nuire aux cultures, même sur le territoire d'une autre municipalité intéressée;
- 3- que soient respectées, entre tout ouvrage ou bâtiment qui fait l'objet de la demande et les usages non agricoles, des distances séparatrices précisées par le conseil et différentes de celles que rendent applicables, soit des dispositions adoptées en vertu du paragraphe 4 du deuxième alinéa de l'article 113, soit, en l'absence de telles dispositions, la Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles (chapitre P 41.1, r.5);
- 4- que soit installé, dans le délai prescrit par le conseil, un écran brise-odeurs de la nature qu'il détermine, destiné à diminuer substantiellement la dispersion des odeurs;
- 5- que les ouvrages ou bâtiments soient munis d'équipements destinés à favoriser l'économie de l'eau;

ATTENDU QUE les recommandations de la Commission, si nécessaire, permettront aux élus l'éclairage nécessaire afin qu'ils puissent déterminer si oui ou non des conditions supplémentaires devront être émises lors de la délivrance du permis de construction demandé par la Ferme S. Roy;

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée de consultation :



- aucune des cinq (5) conditions citées n'a fait l'objet d'une préoccupation majeure;
- le projet ne prévoit pas le recouvrement de l'ouvrage de stockage;
- l'emplacement des bâtiments projetés ne semble pas constituer un risque en terme d'augmentation des odeurs;
- certaines des conditions que le conseil peut exiger sont déjà gérées de façon responsable par le promoteur;

ATTENDU QUE la Commission recommande au Conseil de ville l'émission du permis à la Ferme S. Roy tel que soumis, sans autre condition;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité que considérant l'ensemble des éléments rapportés dans le préambule de cette résolution et qu'en l'absence de commentaires particuliers rapportés par la population ou les différents intervenants ministériels en lien avec le projet déposé par la Ferme S. Roy, le conseil fasse droit aux recommandations de la Commission et qu'elle accepte d'émettre au promoteur le permis de construction pour ses installations et ce, sans autre condition ou recommandations.

ADOPTÉ.

214-2018-Demande de permis – Immeuble assujetti au PIIA – 102 rue du Carmel à Danville- Remplacement de fenêtres à quillottes :

ATTENDU QUE M. Mathieu Roberge et Mme Maggie Turner ont présenté une demande de travaux sur un bâtiment protégé par le PIIA de la Ville de Danville, à savoir l'immeuble sis au 102, rue du Carmel à Danville (lot # 4 835 518 du cadastre du Québec) ;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser le remplacement de 13 fenêtres (identiques aux fenêtres existantes en bois et en quillotte) par de nouvelles fenêtres en aluminium de couleur harmonisée à l'extérieur actuel de la propriété ;

ATTENDU QUE les membres du CCU, après l'analyse de la demande et face aux exigences du Règlement numéro 488 et de son article 3.2 qui énonce les critères d'évaluation, considèrent que la demande est conforme au présent règlement

ATTENDU QU'après analyse du dossier, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Danville recommande au Conseil de ville de faire droit à la demande de M. Mathieu Roberge et de Mme Maggie Turner considérant ce qui suit :

- Le choix des fenêtres pour le remplacement projeté sont identiques aux fenêtres existantes, mais en aluminium ;
- La couleur des fenêtres choisies s'harmonise avec l'extérieur actuel de la propriété ;
- La grandeur des fenêtres reste la même ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5, secondé par monsieur Simon Chênevert, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité de faire droit à la demande de M. Mathieu Roberge et de Mme Maggie Turner relativement aux travaux projetés sur l'immeuble sis au 102, rue du Carmel à Danville et d'autoriser l'émission d'un permis de rénovation selon les conditions soumises par le C.C.U. énoncées ci-haut.

ADOPTÉ.

DEMANDE DIVERSES

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 à l'effet que lors de la prochaine assemblée ou d'une assemblée subséquente, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement identifiant Feu Mack Sennett à titre de personnage historique de la municipalité de Danville.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 à l'effet que lors de la prochaine assemblée ou d'une assemblée subséquente, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement identifiant Feu Jovette Marchessault à titre de personnage historique de la municipalité de Danville.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 à l'effet que lors de la prochaine assemblée ou d'une assemblée subséquente, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement identifiant Feu Daniel Johnson à titre de personnage historique de la municipalité de Danville.

École ADS – Demande de collaboration pour un projet de jardin communautaire :

Considérant qu'il ne reste plus de compost suite à la journée de distribution du compost tenue le 20 mai dernier, la municipalité ne peut donner suite à la demande de l'école ADS. Pour ce qui est du don de paillis, la directrice générale a communiqué avec Palco et l'entreprise est prête à fournir la quantité de paillis requise par l'école et ce, sans frais. La municipalité aura seulement à fournir le transport pour ce paillis. Pour ce qui est des barils d'eau remplis par les employés de la municipalité, le conseil de ville n'est pas en accord avec cette démarche puisque l'idée d'avoir un baril pour la récupération de l'eau de pluie c'est effectivement de recueillir l'eau de pluie afin d'éviter d'utiliser de l'eau traitée pour l'arrosage des plantes et légumes.

Actualité-L'Étincelle – cahier spécial pour la semaine de la municipalité :

Considérant que cette dépense n'est pas prévue au budget 2018, il est convenu de ne pas participer au cahier spécial de l'Actualité-L'Étincelle concernant la semaine de la municipalité.

215-2018-Marie-Josée Beaudoin – demande de raccordement au réseau d'égout de la municipalité :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité qu'avant de donner suite à la demande de Mme Beaudoin, une évaluation des coûts de raccordement soit réalisée par les employés du service de la voirie.

ADOPTÉ.

M. Stéphane Neault – Demande pour l'entretien et l'exploitation du lot 4 077 644 appartenant à la ville de Danville :

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Réginald Couture : M. Couture revient sur le point 7.1 de l'ordre du jour sur la nomination de M. Mack Sennett comme personnage historique décédé. Il a trouvé très intéressant la présentation qu'il y a eu sur Mack Sennett il y a quelques semaines à la Légion canadienne, mais il aurait aimé avoir encore plus d'information sur le sujet ainsi que des photos du personnage. Il est favorable à la démarche entreprise par la municipalité afin de faire nommer M. Sennett personnage historique décédé.

Monsieur Richard Letendre : M. Letendre remercie la municipalité pour la réparation de la chaise de Mack Sennett située dans le parc Smith. Par contre, il aimerait que le parc soit entretenu et que les arbustes autour de la chaise soient taillés afin de rendre ce lieu plus convivial. M. Letendre aimerait aussi savoir si pour le projet MADA d'installation de mobilier urbain, il y aura également installation de poubelles. Madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 répond à M. Letendre que c'est prévu dans le projet et qu'il y aura installation de nouvelles poubelles à certains endroits près du nouveau mobilier urbain. M. Letendre aimerait aussi savoir si le parc situé en face du Centre Mgr Thibault a un nom. Monsieur le maire Michel Plourde mentionne qu'officiellement c'est le parc des « Optimistes », mais ce n'est pas connu et utilisé.

M. Letendre demande également au conseil de ville d'installer au parc Smith un panneau comme celui installé dans le parc Auclair afin d'informer les visiteurs de l'origine du nom du parc en question. Madame Caroline Lalonde, directrice générale et secrétaire-trésorière demande à M. Letendre de communiquer avec elle afin de valider le type de panneau dont il est question et aussi afin de spécifier quel est le panneau qui est manquant au parc Auclair.

Madame Louise Joyal : concernant les chiens, elle est abordée régulièrement sur la question d'un enclos à chien ou l'autorisation d'avoir des chiens à l'étang Burbank. Est-ce que ça serait possible d'autoriser les citoyens à fréquenter le « parc des Optimistes » avec leurs chiens ? Le maire répond qu'il n'est pas interdit de marcher avec les chiens au Parc des Optimistes en ce moment, et que la municipalité procédera à l'installation de signalisation afin de l'annoncer plus clairement.

216-2018 – Modifier l'affichage au parc Mgr Thibault afin d'indiquer que les chiens sont autorisés à cet endroit :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que la municipalité procède à

l'installation d'affichage indiquant que la présence de chien est autorisée au parc Mgr Thibault, ainsi que d'affichage à l'effet que les citoyens doivent ramasser les excréments de leur chien et que celui-ci doit être tenu en laisse en tout temps lorsqu'il est dans le parc.

ADOPTÉ.

Monsieur Christian Perreault : présentation de la nouvelle carte touristique de la MRC des Sources. Nouveau format de la carte. Implication bénévole – co-coordonnateur de la Mante depuis la semaine dernière. Mandat – lien avec la communauté.

Monsieur Réginald Couture : une municipalité de la région a mis en place un règlement afin de donner une amende aux citoyens qui se promènent avec leurs chiens sans sacs.

CORRESPONDANCE :

- ❖ Programme nouveaux horizons pour les aînés – lancement de l'appel à projet 2018 ;
- ❖ Fonds de diversification économique de la MRC des Sources – prêt de 150 000\$ accordé à l'entreprise Palco pour l'achat d'un équipement automatisé ;
- ❖ Société de l'assurance automobile du Québec – Nouvelles mesures du code de la sécurité routière dans les publications sur la sécurité à vélo et le partage de la route ;
- ❖ Ville d'Asbestos – transmission d'une résolution favorable à la fusion des OMH de Danville et d'Asbestos afin de créer l'OH des Sources ;
- ❖ MDDELCC – Avis important aux municipalités – travaux dans les cours d'eau ;
- ❖ MTMDET – Autorisation de commencer les travaux – chemin Craig – reconstruction du pont ;
- ❖ Carrefour jeunesse emploi – invitation à l'AGA le 6 juin 2018 à 10h ;
- ❖ Ministère du Tourisme – Début de la période de dépôt des projets pour les festivals et événements ;
- ❖ Comité touristique des Sources – lancement de la saison touristique 2018 ;
- ❖ Souper homard – Parc Marie-Victorin – invitation ;
- ❖ ADS – Invitation à la soirée reconnaissance des bénévoles le 31 mai 2018 ;

VARIA :

Monsieur le maire Michel Plourde mentionne qu'il aimerait que la municipalité puisse créer une bourse à remettre à un étudiant de Danville lors du gala de l'Excellence scolaire qui se déroule à l'école secondaire l'Escale tous les ans. Il aimerait que ce point soit discuté lors du budget 2019 par le conseil de ville.

217-2018- Déneigement urbain et sous-traitance

Il est proposé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville prépare un appel d'offre afin de valider les coûts de l'octroi d'un contrat en sous-traitance pour l'exercice de certaines activités de déneigement en milieu urbain, le tout considérant la difficulté que la municipalité a pour le recrutement de personnel temporaire en saison hivernale.

ADOPTÉ.

218-2018 – Réaménagement de l'horaire de travail du journalier responsable des bâtiments, entretien ménager et loisirs ;

ATTENDU QUE le 14 août 2017, le Conseil de ville a procédé à la création d'un poste de journalier responsable des bâtiments, entretien ménager et loisirs pour une période d'essai de 18 mois ;

ATTENDU QUE l'employé occupant ce poste est M. Jean-François St-Onge, ancien employé de la Corporation de l'étang Burbank ;

ATTENDU QUE la Corporation de l'étang Burbank est actuellement en transition suite à la démission de plusieurs membres de son Conseil d'Administration et à l'arrivée de nouveaux membres du C.A. et d'employés ;

ATTENDU QUE la Corporation de l'étang Burbank a besoin d'un certain support dans la transition qui s'opère actuellement ;

ATTENDU QUE le Conseil de ville désire que M. St-Onge puisse apporter ce support de manière temporaire afin pour l'année 2018, le temps que la transition s'opère ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité **QUE** :

- la municipalité octroi 7,5 heures par semaines du temps de travail de M. St-Onge à la Corporation de l'étang Burbank afin d'assurer une certaine coordination des activités et de la formation aux nouveaux employés, le tout jusqu'au 1^{er} novembre 2018 ;
- le temps de travail de M. St-Onge est augmenté à 37,5 heures par semaine ;
- ce support à la Corporation de développement de l'étang Burbank est temporaire et en lien direct avec la situation de transition qui s'opère à la Corporation cette année ;

ADOPTÉ.

Monsieur le maire Michel Plourde – suivi des dossiers MRC

La semaine dernière, monsieur le maire Michel Plourde a participé une rencontre avec la direction générale de la MRC des Sources ainsi que 4 autres MRC de l'Estrie afin de créer un hub numérique. Détails à venir sur le projet.

Monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 : village-relais. Napperons pour le projet. Est-ce qu'une décision avait été prise pour l'impression ? Oui et la municipalité avait décidé de ne pas aller de l'avant. Congrès Village-relais à venir la semaine prochaine.

Monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4 : as grand-chose de nouveau avec le comité de sécurité publique. La SQ travaille sur un nouveau mode de fonctionnement pour la répartition de ses effectifs sur le territoire.

Madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 : Mme Pinard mentionne qu'en ce moment, elle est principalement occupée par le dossier de la Corporation de l'étang Burbank et par la transition entre les deux C.A.

219-2018 – Présentation publique projet de MFJ recycle – 14 juin 2018 à 19h – Centre Mgr Thibault – Grande salle

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité qu'une rencontre d'information publique sur le projet de centre de tri et de valorisation de matériaux secs soit organisée au centre Mgr Thibault le 14 juin prochain à 19h00 et que lors de cette rencontre, la promoteur du projet soit invité afin de présenter son projet à la population.

ADOPTÉ.

Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 : M. Dionne revient sur l'organisation de la journée et l'arbre et de la distribution du compost qui s'est très bien déroulée. Il y a eu une forte participation de la population et l'activité fut un succès. M. Dionne remercie les membres du comité organisateur pour l'organisation de cette journée.

220-2018- Remerciement au comité organisateur de la journée de distribution de l'arbre et compost

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que la municipalité transmette une lettre de remerciement au comité organisateur de la journée de distribution de l'arbre et compost pour leur participation à cette journée ainsi que pour leur contribution au succès de l'activité.

ADOPTÉ.

Madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 : Mme Boissé mentionne que la municipalité était présente lors de la foire commerciale organisée par la Chambre de Commerce et que le kiosque de la municipalité était beaucoup plus beau cette année que l'an dernier. Il y a eu une belle participation de la part des membres du conseil de ville pour la tenue du kiosque et ce fut une belle activité de promotion pour la municipalité.

ÉVÈNEMENTS À VENIR :

- ❖ Prochaine assemblée : 4 juin 2018
- ❖ Inscription pour l'OTJ – 31 mai et 1^{er} juin 2018 entre 17h45 et 19h30 à l'hôtel de ville;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Réginald Couture : M. Couture désire savoir à qui il doit s'adresser s'il veut obtenir des lignes de traverse piétonnière. Il se demande pourquoi les lignes ne sont pas encore tracées. Le maire, monsieur Michel Plourde, informe M. Couture que les lignes seront tracées prochainement par les travaux publics. M. Couture demande également au conseil si l'emplacement de la traverse piétonnière sur la rue Daniel-Johnson, face à la rue du Collège, pourrait être modifié puisque l'endroit actuel est assez dangereux. Il est d'avis qu'il doit exister un meilleur endroit pour cette traverse. Monsieur le maire Michel Plourde répond à M. Couture que la question sera étudiée par le conseil de ville et qu'advenant le cas où un meilleur endroit serait trouvé, la traverse sera déplacée.

Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 : monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 est d'avis que les travaux réalisés à la piscine municipale sont très bien réussis et que cet endroit sera un très beau site pour les enfants et les familles au cours de la saison estivale. Il est très heureux des travaux réalisés.

MOT DE FERMETURE

219-2018-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h28, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 de lever la présente Assemblée.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec